

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) – AFTERWORK RUNNING LYON AU MATMUT STADIUM

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les modalités d'inscription et de participation à l'événement **Afterwork Running – Édition Lyon**, organisé par **LYON ATHLETISME en lien avec TEAM 24** (ci-après « les Organisateurs »), qui se tiendra le **Jeudi 28 MAI de 19h00 à minuit au Matmut Stadium, 353 Avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon**.

Cet événement a pour objectif de favoriser la cohésion d'équipe et le networking à travers des **activités sportives ludiques**, suivies d'un moment convivial autour d'un buffet et d'une soirée musicale et dansante.

2. Public concerné

L'événement est **exclusivement réservé aux entreprises privées ou établissements publiques**.

L'inscription s'effectue **par équipe de 4 collaborateurs appartenant à la même entreprise ou établissement**.

Chaque entreprise ou établissement peut inscrire une ou plusieurs équipes, dans la limite des places disponibles.

3. Modalités d'inscription

3.1. Inscription

Les inscriptions s'effectuent en ligne via le formulaire accessible par le site officiel de l'événement www.afterwork-running.fr

Les informations suivantes sont requises :

- Dénomination de l'entreprise ou l'établissement
- Coordonnées du référent de l'entreprise ou de l'établissement
- Nom, prénom, date de naissance, sexe, et adresse e-mail des 4 membres de l'équipe et toutes autres informations nécessaire à l'organisation

3.2. Validation

L'inscription est confirmée uniquement après :

- Réception du **paiement intégral ou signature d'un devis ou transmission d'un bon de commande**
- Envoi d'un **e-mail de confirmation** par les Organisateurs

Aucune inscription ne sera validée sans ces deux éléments.

4. Tarifs et paiement

4.1. Tarif

Les tarifs initiaux sont les suivants :

245 € HT par équipe classique de 4 personnes jusqu'au 31 janvier 2026, et 300 € HT à partir du 1er février 2026

Ce tarif comprend :

- Le dossard pour chaque coureur
- L'accès au buffet pour chaque coureur avec une boisson comprise
- L'accès à la soirée musicale et dansante pour chaque coureur

Les entreprises ont la possibilité dans la limite des places disponibles de bénéficier d'une tente sur le village entreprises.

Tente Team Building 3 par 3: 1000 € HT jusqu'au 31 janvier 2026 et 1200 € HT à partir du 1er février 2026.

Les entreprises qui choisissent de réserver une tente sur le village bénéficieront des services suivants :

- Un accès réservé au parking de proximité par équipe
- Une boisson d'accueil pour chaque coureur avant la course
- La prise de relais au niveau de la tente
- Le service du repas dans un espace premium à la brasserie du LOU.
- Livraison des dossards en entreprises
- Un service de vestiaires le Jour J

Afin de maintenir une qualité de service au niveau de chaque tente, le nombre d'équipes maximum par tente est fixé à 7 équipes maximum

Tarif accompagnateur :

Accès accompagnateur 30 € HT par personne

Ce tarif comprend l'accès au stade Matmut Stadium, l'accès au buffet et l'accès à la soirée musicale et dansante.

Accès accompagnateur + 40 € HT par personne

Ce tarif comprend l'accès au stade Matmut Stadium, l'accès au buffet et l'accès à la soirée musicale et dansante avec la prestation Team Building, à savoir, le service de vestiaire, la boisson d'accueil, accès au stand réservés de votre entreprise.

4.2. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue au moment de l'inscription :

- Par carte bancaire
- Ou par virement ou par chèque à l'ordre de TEAM 24

Une facture sera envoyée à l'entreprise. Ou l'établissement public.

5. Conditions d'annulation et modification

5.1. Annulation par l'entreprise ou l'établissement public

- **Jusqu'au 30 avril 2026:** remboursement avec déduction d'un montant de 10 % HT des sommes engagées par l'entreprise ou l'établissement public.
- **A partir du 1^{er} mai jusqu'au 15 mai 2026 :** toute annulation survenant durant cette période ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif. Dans ce cas, la déduction des 16 € HT forfaitaires sera réalisée sur le montant remboursé.
- **Après le 15 mai 2026 :** Toute annulation survenant après cette période ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Toute annulation doit être notifiée par e-mail contact@afterwork-running.fr.

Le remplacement d'un coureur au sein d'une équipe est autorisé jusqu'à **48 heures avant l'événement**, sur simple demande écrite.

5.2. Annulation par les Organisateurs

En cas d'annulation de l'événement pour raison de force majeure indépendante de la volonté de des organisateurs (arrêté du Maire ou du Préfet, risque climatique, risque épidémique, risque social ou sociétal dont attentat, ...) aucun remboursement n'est prévu par les organisateurs.

En cas d'annulation pour toute autre raison, les Organisateurs s'engagent à **rembourser intégralement les sommes perçues**. Aucun autre dédommagement ne pourra être exigé.

6. Accès et sécurité

L'accès au Matmut Stadium est strictement réservé aux participants inscrits. Un contrôle d'identité pourra être effectué à l'entrée.

Les participants s'engagent à respecter :

- Les consignes de sécurité du lieu
- Le matériel mis à disposition
- Les règles du fair-play sportif

Les Organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant en cas de comportement inapproprié, sans possibilité de remboursement.

7. Tenue vestimentaire

Une **tenue de sport** est recommandée pour participer à la course.
Des vestiaires seront mis à disposition.

8. Responsabilité

Chaque participant prend part à la course **sous sa propre responsabilité**.

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de :

- Blessure résultant d'un comportement inadapté ou du non-respect des consignes
- Perte, vol ou détérioration d'effets personnels

Il appartient à chaque coureur de **s'assurer qu'il est apte à la pratique d'une course à pied chronométrée**. Il devra à cet effet remplir le PPS (Pass Prévention Santé) ou dans l'impossibilité fournir un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

9. Droit à l'image

En participant à l'Afterwor-running, chaque coureur de l'équipe autorise l'Organisateur à utiliser, à titre gratuit, les photographies et vidéos prises pendant la soirée pour ses communications (site internet, réseaux sociaux, brochures, etc.), sauf opposition écrite préalable.

10. Données personnelles

Les informations collectées sont nécessaires à l'organisation de l'événement.

Elles font l'objet d'un traitement conforme au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression en adressant sa demande à : **[dpo@organisateur.com]**

11. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

En cas de litige, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

À défaut, **les tribunaux compétents de Lyon** seront seuls compétents.